

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LYONS ANDELLE

Envoyé en préfecture le 05/03/2026

Reçu en préfecture le 05/03/2026

Publié le

02/2026

Berger
Levrault

ID : 027-200070142-20260219-002_2026-DE

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf février à 18h30 à Charleval, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ROMET, en séance publique.

Nombre de délégués

En exercice : 48

Présents : 36

Votants : 43

Date de convocation :

Le : 13 février 2026

Délibération affichée

Le :

Etaient présents :

Amfreville-les-Champs	M. Cordier,
Bacqueville	M. Collette,
Beauficel-en-Lyons	Mme Doinel,
Bosquentin	Mme Fouquet,
Bourg-Beaudouin	M. Halot,
Charleval	Mme Héquet, M. Calais,
Douville-sur-Andelle	M. Cramer,
Fleury-la-Forêt	M. Godebout,
Fleury-sur-Andelle	M. Vieillard R.,
Flipou	M. Cousin,
Houville-en-Vexin	M. Lebreton,
Le Tronquay	Mme Marteau,
Les Hogues	Mme Bachelet,
Letteguives	Mme Gregoire,
Lilly	Mme Lancien,
Lisors	M. Herbin,
Lorleau	
Lyons-la-Forêt	M. Baldari,
Ménesqueville	M. Cahagne,
Perriers-sur-Andelle	Mme Dupart, MM. Duval, Mutel,
Perruel	M. Quéné,
Pont-Saint-Pierre	Mme Lavigne,
Radepont	M. Minier,
Renneville	M. Vieillard G.,
Romilly-sur-Andelle	Mmes Julien, Langlet, MM. Chivot, Romet, Vieux,
Rosay-sur-Lieure	M. Béharel,
Touffreville	Mme Malhaire,
Val d'Orger	M. Blavette,
Vandrimare	M. Dechoz,
Vascoeuil	M. Moëns.

Absent : M. Bonneau.

Excusés : Mme Dalissier, MM. Gavelle, Zielinski, Defrance.

Pouvoirs : M. Emo à M. Calais, Mme Damois à M. Vieillard R., Mme Grouchy à Mme Doinel, M. Houssaye à M. Romet, Mme Simon à Mme Julien, M. Bézirard à M. Dechoz, M. Hébert à Mme Lavigne.

Finances : Vote du compte de gestion 2025 pour le budget annexe « Aide à domicile Lyons Andelle »

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission finances et affaires générales en date du 2 et 5 février 2026 ;

Après avoir donné lecture du compte administratif 2025 du budget annexe « Aide à domicile Lyons Andelle » ;

Le conseil, après avoir entendu et délibéré à l'unanimité,

- statue sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025,
- statue sur l'exécution de l'ensemble du budget de l'exercice 2025,

- statue sur la comptabilité des valeurs inactives,
- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2025 par le receveur, n'appelle pas de réserves.

Le registre dûment signé les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

La secrétaire de séance,

Le Président

Sidonie LANCIE



Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rouen ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes Lyons Andelle.

La Communauté de communes dispose d'un délai de deux mois pour répondre à un recours gracieux. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois.